



Mauguio Carnon

Département de l'Hérault  
Communauté d'agglomération du pays de l'Or

**MAIRIE DE MAUGUIO**  
Place de la Libération  
Charles de Gaulle  
34130 Mauguio  
Tél. 04 67 29 65 00  
Fax. 04 67 29 24 97  
mairie@mauguio-carnon.com

**PLU**  
PLAN LOCAL D'URBANISME

**REGLEMENT GRAPHIQUE**  
**Planche graphique A**  
Modification N°7 | Date d'approbation : 24/06/2024

**Éléments de repère :**  
[Ligne noire] Limite communale  
[Ligne bleue] Surface hydrographique  
**Cadastre :**  
[Ligne grise] Parcelle  
**Types de bâti :**  
[Carré gris foncé] Bâti dur  
[Carré gris clair] Bâti léger  
**Zones simplifiées :**  
[Carré jaune] A : Zone agricole  
[Carré magenta] AUc : Zone à urbaniser ouverte  
[Carré violet] AUs : Zone à urbaniser fermée  
[Carré vert] N : Zone naturelle  
[Carré rouge] U : Zone urbaine  
**Zones du PPRI :**  
[Carré rouge à rayures] Zone rouge naturelle- R  
[Carré rouge à points] Zone rouge urbanisée- Ru1  
[Carré rouge à croix] Zone rouge urbanisée - Ru2  
[Carré bleu à rayures] Zone bleue naturelle- Bn  
[Carré bleu à points] Zone bleue urbanisée - Bu  
[Carré vert à rayures] Zone littoral- L1

**Prescriptions :**  
[Carré vert à rayures] Espace boisé classé (EBC)  
[Carré bleu à rayures] ER ouvrage public / installation d'intérêt général  
[Carré magenta à rayures] Périmètre du projet de dédoublement de l'autoroute A9  
[Carré bleu à croix] Plan de masse  
[Carré blanc à points] Constructions agricoles pouvant faire l'objet d'un changement de destination (article L.123-1-5 du code de l'urbanisme)  
[Carré blanc à croix] Périmètre réservé pour une aire d'accueil des gens du voyage  
[Ligne bleue] ER voie nouvelle / voie à élargi  
[Ligne verte] ER cheminement piétonnier à créer  
[Ligne orange] ER piste cyclable  
[Ligne orange] Recul de 75m ou 100m de l'axe des voies  
[Ligne orange] Amendement Dupont article L.111-1-4  
[Ligne orange] Tracé indicatif des voies de circulation à conserver, à modifier ou à créer dans les zones à urbaniser  
[Ligne orange] Section de route où la création d'accès direct est interdite ou réglementée  
[Ligne orange] Zone non aedificandi en bordure des cours d'eau  
**Informations complémentaires :**  
[Ligne orange] voies bruyantes (limite du périmètre d'isolement acoustique)  
[Ligne orange] Zone d'aménagement concerté  
[Ligne orange] Zone d'aménagement différé



planod

Source : BD TOPO (IGN, ETALAB (2024)).  
Réalisation : Planed, mai 2024.

0 500  
Mètres - 1 : 14 000



